

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS  
PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)

## **FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION**

**TENU LES 7 ET 8 SEPTEMBRE 2016**

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 7 et 8 septembre 2016.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

\*\*\*\*\*

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX**

- Négociation du contrat de travail
- Aide-mémoire APPQ
- Témoin Réjean Corriveau dans le dossier Saskatchewan
- Étude de la gestion de la fatigue - D<sup>r</sup> Boivin
- Dossier Enquête Val-d'Or

### **Négociation du contrat de travail**

Le président, M. Pierre Veilleux, mentionne aux membres du Conseil de direction que des rencontres de négociation ont eu lieu au cours des mois de juin et juillet à raison de deux journées paritaires par semaine et de deux journées syndicales par semaine en moyenne. Il indique que les parties ont décidé de prendre une période de repos pendant le mois d'août et de reprendre les travaux en septembre.

Pendant ce temps, la partie patronale indiquait son intention de débiter les travaux d'obtention d'un mandat monétaire auprès du Conseil du trésor et qu'une rencontre de travail était déjà prévue au mois d'août à cet effet.

Le président informe qu'il se peut qu'il y ait un remaniement ministériel avant la rentrée parlementaire cet automne et qu'il espère que le siège du président du Conseil du trésor soit enfin comblé, sinon nous devons faire affaire avec les acteurs en place.

### **Aide-mémoire APPQ**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que l'Aide-mémoire annuel de l'APPQ est prêt pour être mis sous presse, mais que nous devons peut-être retarder un peu à cause des élections de l'Association et du fait que nous ne connaissons pas encore tous les noms du nouveau Conseil de direction. Il est quand même convenu d'utiliser ceux déjà connus et de les transmettre à l'imprimeur.

## **Témoign Réjean Corriveau dans le dossier Saskatchewan**

Il est convenu au Conseil de direction d'assigner l'ancien vice-président, M. Réjean Corriveau, au dossier Saskatchewan afin qu'il dresse l'historique des négociations avant les années 2000 et, du coup, être appelé à témoigner sur cette partie historique de l'APPQ. Il est également convenu qu'un salaire lui soit octroyé en conformité à la politique salariale et de dépenses de l'Association pour chaque journée ou partie de journée où M. Corriveau sera appelé à travailler à titre de chercheur ou témoin dans ce dossier.

## **Étude de la gestion de la fatigue - D<sup>r</sup> Boivin**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que l'employeur a mis en route l'étude sur la gestion de la fatigue du D<sup>r</sup> Boivin. Une série de postes aurait été identifiée à la suite d'un *focus* groupe avec des policiers patrouilleurs. Il serait présentement en période de recrutement auprès des unités identifiées et il y aurait possiblement un effort demandé à l'Association pour encourager nos membres à participer à cette étude.

Le président rappelle que cette étude est une initiative de l'Association qui a convaincu l'employeur d'embarquer dans le projet et qu'il s'agit d'une d'étude scientifique importante pour les membres sur relève afin de trouver diverses solutions reliées notamment aux horaires de travail et à la fatigue.

## **Dossier Enquête Val-d'Or**

Ce dossier est traité à huis clos par le président.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD**

- Discipline
- Déontologie
- Mesures administratives
- Loi sur la police
- Comité de Recherche sur l'Emploi de la Force (CREF)
- Fonds de soutien et de défense
- Comité de Restructuration

### **Discipline**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 21 dossiers disciplinaires à l'étape d'enquête et 40 dossiers en attente d'audition. Il mentionne également qu'il a été invité par l'autorité disciplinaire pour présenter le point de vue syndical aux nouveaux officiers et aux membres civils devant siéger au Comité de discipline, quant au processus disciplinaire.

### **Déontologie**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 19 dossiers déontologiques à l'étape d'enquête et 13 dossiers en attente d'audition. Il mentionne également qu'une décision de destitution fut rendue par le Comité de déontologie pour un membre impliqué dans un dossier fort médiatisé en lien avec l'Assemblée nationale du Québec. Il informe le Conseil de direction que nous ferons appel de cette décision.

### **Mesures administratives**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il y a, au niveau provincial, 48 membres faisant l'objet de mesures administratives, soit 28 membres en relevé provisoire à plein traitement, 5 membres en relevé à

demi-traitement, 2 membres en relevé sans traitement et 13 membres en assignation administrative.

### **Loi sur la police**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'un suivi rigoureux est fait sur les pratiques et méthodes utilisées par les enquêteurs du BEI à l'égard de nos membres. Plusieurs conférences téléphoniques ont eu lieu avec plusieurs autres syndicats policiers pour faire le point sur ces interventions. De plus, des correspondances écrites ont été transmises à la responsable du BEI en regard de certaines problématiques soulevées.

### **Comité de Recherche sur l'Emploi de la Force (CREF)**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que nous aurons bientôt un rapport final sur les travaux de recherche effectués en collaboration avec le département de Criminologie de l'Université de Montréal relativement aux impacts des procédures judiciaires et quasi judiciaires sur nos membres. Dossier à suivre.

### **Fonds de soutien et de défense**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que plusieurs dossiers ont été soumis pour constituer des comités *ad hoc* et procéder à l'analyse desdits dossiers.

### **Comité de Restructuration**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que les prochains travaux de ce comité débiteront au cours de l'année 2017. Plusieurs sujets seront abordés, notamment l'amélioration des protections en matière d'assistance judiciaire, ainsi que la révision des procédures d'accueil et de logistique reliées aux suites hospitalières des directeurs syndicaux lors de la tenue des congrès.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. CLAUDE BLAIS**

- Sous-comité des Griefs
- Commission de formation et de recherche
- Comité paritaire et conjoint
  - Imposition des postes du Nord
  - Reclassement d'emplois
  - Signature d'ententes
- Sous-comité de Formation et perfectionnement
  - Formation en conduite de véhicules semi-banalisés
  - Formation du patrouilleur autoroutier
- Arbitrages en cours
- Griefs en négociation

### **Sous-comité des Griefs**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que le sous-comité ne s'est pas réuni depuis le Conseil de direction de mars dernier, mais que les travaux d'évaluation de l'offre patronale se poursuivent dans tous les départements. Ce travail doit être terminé avant la fin du mois de septembre pour discussion avec l'employeur.

### **Commission de formation et de recherche**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que la rencontre qui devait avoir lieu en mai dernier a été annulée et qu'aucune autre rencontre n'est prévue à court terme, aucun calendrier n'ayant été transmis aux organisations membres.

### **Comité paritaire et conjoint**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a eu deux rencontres formelles du Comité paritaire et conjoint régulier depuis mars dernier, soit le 4 mai et le 16 juin. Il ajoute que des

dossiers de Comité paritaire et conjoint régulier ont été traités au cours de rencontres de négociation, soit les 12 et 19 mai, le 23 juin et les 7 et 14 juillet 2016. Puis, il fait une mise à jour de l'évaluation des discussions sur certains dossiers.

#### ▪ **Imposition des postes du Nord**

Sur ce point, il est mentionné que la Sûreté a fait état d'un moratoire jusqu'en janvier 2017. Par ailleurs, M. Blais mentionne qu'il a reçu la réponse à sa dernière question adressée à notre fiscaliste et que tout ce qui fait présentement l'objet d'un avantage imposable doit l'être en vertu de la loi de l'impôt.

#### ▪ **Reclassement d'emplois**

Sur ce sujet, le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil de direction qu'une entente a été signée avec la Sûreté pour créer un sous-comité afin d'évaluer l'outil préparé par la Sûreté et évaluer les demandes en cours. Il ajoute que, pour l'employeur, les représentants sont M. Paul Leduc et M<sup>me</sup> Maryse Alie et que, du côté syndical, M. Blais est accompagné de M. Dominic Ricard. Il poursuit en disant que ce sous-comité s'est réuni en paritaire à deux occasions, soit le 29 juin et le 11 juillet et que la prochaine rencontre est prévue pour le 12 septembre 2016. Il complète en mentionnant que le sujet a été retiré de l'ordre du jour du Comité paritaire et conjoint.

#### ▪ **Signature d'ententes**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil de direction que plusieurs ententes ont été signées depuis le Conseil de direction de mars dernier, soit :

- Patrouilleur moto MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Desserte récréotouristique pour le district Sud (Estrie).
- Projet-pilote point de service autoroutier Mascouche.
- Reclassement d'emplois – formation d'un comité.
- Maître-chien de patrouille.
- Sept ententes de règlement de griefs.

## **Sous-comité de Formation et perfectionnement**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil de direction que le sous-comité s'est réuni deux fois depuis le Conseil de direction de mars dernier, soit les 29 avril et 8 juillet derniers. Il précise que la prochaine rencontre du sous-comité doit se tenir le 23 septembre 2016. Puis, il fait état de la mise à jour de certains sujets qui y ont été traités.

### ▪ **Formation en conduite de véhicules semi-banalités**

Sur ce point, il est mentionné que les mesures transitoires qui ont été transmises aux membres en 2015 deviendront permanentes. Par ailleurs, M. Blais mentionne que les recrues sont sensibilisées et qu'il faut revoir les façons de faire en conduite automobile, que cela se fait de façon conjointe avec le MSP et que sept comités au total ont été formés pour ce nouveau mandat.

### ▪ **Formation du patrouilleur autoroutier**

Sur ce sujet, le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que la formation va être offerte à 16 groupes à compter du 6 octobre 2016 pour les postes mixtes et autoroutiers. Pour le JUMIP, sur un poste autoroutier, la Sûreté va produire une formation en ligne destinée à tous les patrouilleurs et celle-ci sera un préalable pour assigner un patrouilleur MRC sur l'autoroute. Cette formation devrait être disponible à l'automne 2016.

## **Arbitrage en cours**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'il n'y a rien de particulier à discuter en rapport avec ce dossier.

## **Griefs en négociation**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'il n'y a rien de particulier à discuter en rapport avec ce dossier.



## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER**

- Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)
  - Avis de concours - Missions de l'ONU
  - Avis de concours - Maître-chien et maitre-chien de patrouille
  - Rétrogradation volontaire de lieutenant à sergent 3
  - Contestation de résultat d'entrevue
  - Fermetures d'unités
  - Négociation - Politique de gestion EMP.PLAC.-31
  - Observateurs désignés pour observer les entrevues
- Arbitrage du grief 32759 - Emplois vacants depuis plus de 120 jours
- Vérificateur indépendant - Tournée pour le contrat de travail et le RRMSQ

### **Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée qu'une seule réunion s'est tenue, depuis le Conseil de direction précédant le Congrès des délégués, soit le 9 juin 2016. Il ajoute que la partie patronale a demandé d'annuler la prochaine réunion qui était prévue pour le 15 septembre 2016 afin de leur permettre de nommer les nouveaux membres patronaux sur le sous-comité à la suite des derniers départs.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée des dossiers qui ont été discutés lors de cette réunion, soit :

#### **▪ Avis de concours - Missions de l'ONU**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale a confirmé qu'un membre, qui n'aurait pas fait sa requalification de tir ou qui n'aurait pas reçu la formation pour le bâton télescopique au moment où il serait appelé pour une mission, aura la possibilité de se mettre à jour afin de poursuivre le processus.

La partie patronale nous a également informé qu'un membre sous enquête ou possédant un antécédent disciplinaire, déontologique ou autre serait écarté du

processus mais qu'il pourrait être réintroduit dans le processus lorsqu'il y aurait eu radiation de ses antécédents.

Ce dossier est toujours à l'ordre du jour du SCPP afin de discuter de l'aspect des antécédents puisque l'APPQ n'est pas d'accord qu'un candidat soit écarté automatiquement parce qu'il possède un antécédent ou parce qu'il est sous enquête. Nous croyons plutôt qu'il doit y avoir une analyse afin de déterminer si les antécédents sont incompatibles avec la mission.

#### ▪ **Avis de concours - Maître-chien et maître-chien de patrouille**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a été convenu avec la partie patronale que les deux maîtres-chiens de patrouille sur les projets pilotes seront nommés dans cette fonction si cet emploi est officialisé et devient permanent et que leur temps de placement débutera au moment où le projet pilote a débuté.

Comme il s'agit d'un emploi pour lequel aucun temps de placement n'est requis pour y accéder, ces membres, comme tous les autres membres, pourront être considérés à leur ancienneté pour les autres emplois de maître-chien de patrouille ou pour les autres projets pilotes, le cas échéant.

Enfin, M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, ajoute que la partie patronale nous a informés de sa position, à savoir que les trois membres restants dans la banque de maître-chien devront se requalifier pour être reconduits dans la nouvelle banque.

#### ▪ **Rétrogradation volontaire de lieutenant à sergent 3**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'un lieutenant a demandé une rétrogradation au grade de sergent 3 et qu'il désirait appliquer sur l'avis de concours de maître-chien.

Il ajoute que le directeur général Martin Prud'homme a signé la rétrogradation de ce lieutenant le 7 juillet 2016 rétroactivement au 2 juin 2016, soit à la date limite permise pour appliquer sur l'avis de concours de maître-chien.

Nous avons amené ce dossier au SCPP puisque nous n'étions pas d'accord avec cette décision, qui nous semblait pour le moins douteuse, et nous avons informé la

partie patronale que nous contesterions cette décision dans l'éventualité où ce membre devait se retrouver sur la liste des candidats pour cet emploi.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, termine en mentionnant que le membre a échoué le processus et que nous n'aurons pas à contester cette décision, puisqu'en finalité elle n'occasionnera aucun impact sur les autres membres.

#### ▪ **Contestation de résultat d'entrevue**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'un agent a contesté, par voie de grief, le résultat de son entrevue pour l'emploi de polygraphe.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne avoir convenu avec la partie patronale qu'un directeur syndical puisse se rendre à la division de la Dotation policière afin de vérifier les grilles d'entrevue des candidats pour ce concours, avec les notes de l'observateur de l'APPQ, afin de nous assurer que les résultats octroyés aux candidats ayant été évalués en entrevue étaient conformes.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, ajoute que les vérifications ont été effectuées par l'APPQ et que les notes allouées aux candidats étaient conformes. Le candidat a été informé de ces démarches et le grief a été fermé.

#### ▪ **Fermetures d'unités**

Un directeur fait la lecture d'un courriel qu'il a reçu d'un de ses délégués concernant la fermeture future de son unité.

Le délégué demande à ce que son unité soit déclarée en fermeture et que ses membres soient considérés en surplus et prioritaires au niveau du placement puisque la décision de l'employeur serait déjà connue, mais non officialisée. Il ajoute par ailleurs que les membres de son unité n'enquêtent plus de dossiers reliés à leur unité.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne que le SCPP ne peut faire des représentations en ce sens puisque d'autres membres à

travers la province se sont également fait annoncer que leur fonction ou leur unité sera éventuellement abolie ou fermée et qu'il serait injuste que ces membres puissent obtenir prioritairement un emploi avant les autres.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, ajoute qu'il a fait des représentations auprès de la partie patronale afin que tous les membres en abolition de fonction, en diminution d'effectifs ou en fermeture d'unité soient traités en même temps au moment de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle.

Un autre directeur confirme qu'un membre de son district a également été informé que son emploi serait aboli et qu'il serait injuste que d'autres membres soient priorisés avant lui. Il ajoute qu'il serait plus équitable que tous les membres en surplus soient traités en même temps.

#### ▪ **Négociation - Politique de gestion EMP.PLAC.-31**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'aucune rencontre avec la partie patronale n'a eu lieu depuis l'établissement du calendrier de négociation en mai dernier.

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction qu'il s'agit d'une décision du Comité paritaire et conjoint à la suite des représentations de M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, à l'effet qu'il serait prématuré d'entamer des discussions sur les modifications à y apporter avant d'avoir terminé celles reliées au contrat de travail qui peuvent avoir un impact sur cette politique.

#### ▪ **Observateurs désignés pour observer les entrevues**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a augmenté le nombre d'observateurs désignés pour observer les entrevues afin de donner un peu de souffle aux directeurs et aux délégués déjà désignés.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, rappelle aux directeurs qu'ils doivent rencontrer les nouveaux observateurs de leur district afin de les informer de leurs droits, de leurs obligations et de la façon dont ils doivent se comporter lors des entrevues, avant de pouvoir les assigner aux entrevues.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne avoir informé la partie patronale qu'il y aura de nouveaux délégués et directeurs à inscrire pour la formation technique d'entrevue structurée et que la partie patronale a déjà fait des démarches, mais qu'il n'y aurait pas de formation avant 2017.

### **Arbitrage du grief 32759 - Emplois vacants depuis plus de 120 jours**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que la première journée d'arbitrage s'est tenue le 22 juin 2016 devant l'arbitre, M<sup>e</sup> Richard Guay. Cette première journée a servi à dresser la marche à suivre devant l'arbitre ainsi qu'à l'échange de documents et d'informations.

La prochaine date d'arbitrage est prévue pour le 13 décembre 2016. La partie patronale présentera à ce moment une requête à l'effet que notre contrat de travail ne prévoit pas la dotation des officiers et que l'arbitre doit rejeter cette partie du grief.

La décision de l'arbitre concernant cet aspect du grief pourrait avoir un impact important pour une partie du dossier.

### **Vérificateur indépendant - Tournée pour le contrat de travail et le RRMSQ**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'il a demandé une soumission à trois bureaux afin d'agir à titre de vérificateur indépendant pour la future tournée qui devra avoir lieu à la suite d'une éventuelle entente de principe pour notre convention collective et le RRMSQ.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne qu'une demande a été acheminée à M<sup>e</sup> Céline Martin, notaire à La Prairie. M. Boucher précise que M<sup>e</sup> Martin avait également soumissionné pour agir à titre de président d'élection lors des présentes élections à l'APPQ, mais que notre choix s'était arrêté sur la firme Fasken Martineau.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne que la seconde demande a été transmise à M. Sylvain Dufresne, comptable agréé chez la firme Blain, Joyal et Charbonneau à Sainte-Julie. M. Boucher précise qu'il s'agit du bureau qui avait agi comme vérificateur indépendant lors de la dernière tournée en 2012.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne que la troisième demande de soumission a été transmise à M<sup>e</sup> Érik Morissette de Fasken Martineau qui agit présentement comme président d'élection à l'APPQ.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, ajoute que la seule soumission reçue à ce jour est celle de M<sup>e</sup> Morissette et qu'il est en attente des deux autres. M. Boucher termine en disant que son successeur devrait être en mesure de présenter les trois soumissions et sa recommandation au Conseil de direction de décembre prochain.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND**

- JUMIP - Patrouilleur MRC sans formation jumelé à un poste autoroutier
- Comité d'Équipement
  - Fourgonnettes identifiées pour les moniteurs en sécurité routière
  - Véhicules Tahoe et Explorer
  - Arme à la cuisse
  - Manteau d'hiver
- Comité de coordination provincial des comités de santé et sécurité
- Arbitrages en cours
  - Grief - Congédiement
  - Griefs - Promotion et non-assignation
  - Déplacement de véhicules marqués avec des housses de gyrophare « hors service »

### **JUMIP - Patrouilleur MRC sans formation jumelé à un poste autoroutier**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction qu'un patrouilleur MRC sans formation ne doit pas patrouiller et faire des interventions sur le réseau autoroutier. M. Rolland explique qu'il y a trois situations qui peuvent survenir, soit :

- Un patrouilleur MRC sans formation qui est jumelé avec un patrouilleur autoroutier.
- Un patrouilleur MRC sans formation qui patrouille seul de jour sur le réseau autoroutier.
- Deux patrouilleurs MRC sans formation qui patrouillent sur le réseau autoroutier.

M. Rolland indique que, dans l'entente intervenue lors de l'accident de l'agent Arseneault, la formation était devenue nécessaire pour tous les patrouilleurs travaillant sur le réseau autoroutier ainsi que l'utilisation des véhicules avec flèche directionnelle. M. Rolland indique que ce n'est pas parce que la directive dit que la formation doit être donnée dans les plus brefs délais à l'intérieur de la première année d'affectation DU PATROUILLEUR AUTOROUTIER qu'il est permis aux gestionnaires d'envoyer un membre non formé faire du JUMIP sur les autoroutes. M. Rolland indique que les

discussions après le Congrès avec le DGA Caron ont permis de mettre un terme à cette pratique. M. Rolland demande quand même aux directeurs de faire un suivi et de l'informer de toute nouvelle pratique de ce genre.

## **Comité d'Équipement**

### ▪ **Fourgonnettes identifiées pour les moniteurs en sécurité routière**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction que les prochains véhicules qui seront attribués aux moniteurs en sécurité routière seront des fourgonnettes identifiées. M. Rolland explique que ce genre de véhicule sera plus pratique pour ces membres vu l'équipement de travail que ces derniers doivent transporter.

M. Rolland informe les membres de l'assemblée que l'utilisation des véhicules de patrouille n'était pas sécuritaire à cause de la quantité de mallettes qui étaient empilées sur la banquette arrière du véhicule risquant de frapper les occupants lors d'un impact. La distribution devrait commencer en 2017.

### ▪ **Véhicules Tahoe et Explorer**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction que la distribution de ces véhicules est déjà commencée. Au fur et à mesure qu'ils seront montés avec les équipements policiers, ils seront attribués rapidement. Pour la première commande, il y aura 50 Chevrolet Tahoe et 50 Ford Explorer. M. Rolland informe les membres de l'assemblée qu'il sera possible d'avoir plus d'un véhicule par poste pour contrer la problématique des personnes de grande taille.

### ▪ **Arme à la cuisse**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction que présentement les fournisseurs de cette pièce d'équipement ne peuvent fournir à la demande de la SQ. Les lots que la SQ reçoit varient entre 50 et 150 étuis. Afin de prioriser les



personnes ayant une problématique lombaire, les membres devront, pour débiter, demander l'intervention de l'ergonome et remplir le questionnaire à cet effet.

L'étui sera distribué selon le besoin.

M. Rolland précise que tous les membres auront le choix de leur étui, c'est juste qu'en ce moment l'offre ne suffit pas à la demande.

#### ▪ **Manteau d'hiver**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction qu'à la suite du projet pilote de La Sarre, il y aura évaluation des coûts afin de fournir le manteau de motoneigiste aux patrouilleurs de postes éloignés qui n'ont pas accès au manteau Grand Nord.

M. Rolland informe les membres de l'assemblée que le prochain comité est prévu pour le 6 octobre 2016.

### **Comité de coordination provincial des comités de santé et sécurité**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction que présentement il y a des discussions sur la refonte des comités de santé et sécurité. M. Rolland indique aux membres de l'assemblée que la restructuration impliquerait une prise en charge par le milieu, soit le délégué et le gestionnaire de poste. Le représentant à la prévention demeurerait toujours le directeur du district APPQ qui verrait ses responsabilités bonifiées, pouvant inclure la formation des membres et la quête de formation personnelle. M. Rolland indique que présentement le comité travaille seulement sur l'élaboration d'un projet. Ce dernier doit avoir l'aval de l'État-major pour se réaliser.

### **Arbitrages en cours**

#### ▪ **Grief - Congédiement**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil qu'à la suite des décisions

défavorables en arbitrage de grief, puis en révision administrative, une opinion juridique a été demandée afin de statuer sur la possibilité de poursuivre avec ce grief. M. Rolland indique à l'assemblée que les recommandations de nos procureurs sont de fermer le dossier.

▪ **Griefs – Promotion et non-assignation**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction qu'il a pu convaincre le membre de participer à une commission de règlement à l'amiable devant un juge de la Cour du Québec afin de régler l'ensemble de ses dossiers (griefs, CNESST et poursuite judiciaire). M. Rolland indique que les dates retenues pour l'audition sont les 26 et 27 octobre prochain.

▪ **Déplacement de véhicules marqués avec des housses de gyrophare « hors service »**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil de direction, en réponse à une question d'un directeur, qu'il ne tolérera pas que les membres se déplacent avec des véhicules portant une housse « hors service » sur les gyrophares par manque de véhicules. M. Rolland demande d'être informé si cette pratique se poursuit et il indique qu'il fera une intervention auprès des Relations de travail et du service de la Santé et de la sécurité du travail pour que cesse cette pratique.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER**

- Présentation de Pierre Bergeron et Stella Anne Ménard de la firme PBI
- Contrat PBI
- État des résultats comparatifs - Déficit de 828 000 \$ au 31 juillet 2016
- Compte rendu SEGIC

### **Présentation de Pierre Bergeron et Stella Anne Ménard de la firme PBI**

#### Description des services-conseils offerts

La réalisation du mandat comporterait principalement les travaux suivants dont la liste apparaît à l'Annexe A :

- Travaux relatifs au renouvellement (garanties assurées) :
  - Pour les garanties d'assurance-vie de base, optionnelle et maladies redoutées :
    - Analyse des différents résultats d'expérience et données fournies par l'assureur et celles de l'APPQ;
    - Validation de la méthodologie de renouvellement utilisée par l'assureur pour déterminer les conditions de renouvellement;
    - Rencontres avec l'APPQ et l'assureur en ce qui concerne les conditions préliminaires et négociations;
    - Rapport PBI montrant la santé financière et détaillant les conditions de renouvellement;
    - Recommandations sur la structure du régime, incluant la structure financière, s'il y a lieu;
    - Rencontre avec l'APPQ pour présenter les conditions de renouvellement négociées.

- Travaux relatifs au renouvellement (garanties non assurées) :
  - Pour les garanties d'assurance-maladie :
    - Analyse des différents résultats d'expérience et données de l'APPQ;
    - Établissement des réserves actuarielles et des cotisations du régime pour les membres actifs, retraités et conjoints de membres décédés;
    - Établissement du fonds d'assurance-maladie;
    - Rapport PBI montrant l'expérience financière détaillant les conditions afin de répondre aux engagements du régime tout en respectant les objectifs établis;
    - Recommandations sur la structure du régime, incluant la structure financière, s'il y a lieu;
    - Rencontre avec l'APPQ pour présenter les conditions pour la prochaine période de tarification;
    - Support aux états financiers de l'APPQ, selon le besoin;
    - Élaboration et support aux présentations spéciales au Bureau exécutif et au Conseil de direction reliées au régime d'assurance collective.
  - Étude annuelle des réclamations :
    - Analyse des médicaments coûteux selon :
      - le type de médicaments (soit : brevetés originaux ou génériques);
      - l'évolution de leurs coûts.
    - Analyse des réclamations autres que les médicaments :
      - Analyse comparative des coûts des médicaments de l'APPQ par rapport à ceux de données québécoises et canadiennes par différentes catégories :

- Par classe thérapeutique; et
  - Par classe d'âge;
  - Suivi proactif quant à l'utilisation des médicaments incluant les médicaments génériques et expiration des brevets;
  - Support relié aux changements législatifs;
  - Étude technique de mortalité comparant l'expérience de l'APPQ à l'expérience canadienne et qui montre la spécificité de l'industrie policière dans l'établissement des hypothèses de mortalité utilisées dans les calculs de coûts des régimes de retraite.
- Production de rapports d'expérience PBI semestriels :
    - Pour l'assurance-maladie; et
    - Pour les garanties d'assurance-vie de base et optionnelle.
  - Projections PBI en mi-année aux fins de suivi quant à la santé financière du régime :
    - En mi-année, analyse des différents résultats d'expérience et données fournies par l'assureur et l'administrateur;
    - Rapport d'analyse PBI détaillant les projections des conditions du renouvellement à venir;
    - Recommandation sur la structure du régime, incluant la structure financière, s'il y a lieu;
    - Rencontre avec l'APPQ pour présenter les projections pour les conditions de renouvellement.
  - Entente financière et rapport financier :
    - Négociation et vérification des ententes financières émises par l'assureur;
    - Vérification du rapport financier annuel;

- Rencontre pour présenter les résultats du rapport financier annuel;
- Négociation des politiques de placement des montants en dépôt, s'il y a lieu.
- Documents contractuels :
  - Vérification des différents documents contractuels :
    - Contrat;
    - Avenants;
    - Brochures;
    - Service à la clientèle.
  - Support au règlement de cas litigieux;
  - Aide à l'interprétation des clauses contractuelles, à la comparaison des régimes;
  - Différents suivis concernant la facturation;
  - Support aux avantages imposables, le cas échéant.
- Support aux communications de l'APPQ :
  - Communication d'ordre général et proactive visant à sensibiliser les membres quant à l'utilisation responsable de leur régime;
  - Communication spécifique ciblée;
  - Production et impression des communiqués.

La réalisation des travaux spécifiques suivants est incluse aux taux horaires applicables qui apparaissent à l'Annexe B :

- Appel d'offres et mise en vigueur (selon le besoin) :

- Élaboration du cahier des charges et des différentes options possibles;
- Rencontre préliminaire pour réviser le cahier des charges et déterminer la liste des assureurs invités;
- Transmission du cahier des charges aux différents assureurs;
- Analyse des soumissions reçues et négociation avec les différents assureurs soumissionnaires, s'il y a lieu;
- Rapport d'analyse présentant les résultats de l'appel d'offres;
- Rencontre pour présenter les résultats de l'appel d'offres;
- Différentes étapes de la mise en vigueur.
- Services reliés à la Caisse de sécurité et de bien-être :
  - Évaluation actuarielle triennale (avril 2018) :
    - Analyse de suffisance des fonds de la caisse et des cotisations des membres;
    - Analyse des taux de rendement de la caisse en relation avec l'objectif du taux de rendement global;
    - Détermination de la valeur actuarielle de l'actif de la caisse tenant compte des cotisations et obligations payables;
    - Analyse des sources de profits et pertes de la caisse;
    - Recommandation quant à la couverture du régime;
    - Rédaction du rapport d'évaluation.
- Autres mandats ou demandes spécifiques demandées par l'APPQ.

**Le budget annuel relié aux livrables du présent annexe est estimé à 225 000 \$; il sera chargé à raison d'un taux horaire unique de 250 \$.**

Fréquence des mécanismes de révision des taux horaires et des montants forfaitaires :

Les taux varient selon l'expérience et la compétence de chaque employé. Notre approche consiste à utiliser la ressource compétente avec le taux horaire le plus bas pour effectuer le travail.

Nos honoraires pour les mandats à coûts fixes forfaitaires, annuels, unitaires et nos taux horaires sont ajustés annuellement le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année (à compter de 2018) **pour tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (l'indice des rentes de la RRQ est utilisé).**

**De plus, la commission versée à PBI en assurance-vie sera versée à l'Association afin d'amortir les coûts; elle est évaluée entre 30 000 \$ et 35 000 \$ annuellement.**

Le taux horaire d'un professionnel varie également en fonction de l'évolution de son expertise et de son expérience. Les honoraires reliés aux travaux de type unitaire forfaitaire prévus à l'Annexe A sont également ajustés en fonction de l'évolution observée du nombre de participants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (à compter de 2018).

PBI fournira avec diligence au Client une estimation des honoraires relatifs pour effectuer différents projets, et ce, à sa demande et à n'importe quel moment pendant la durée du contrat.

Frais de déplacement, d'informatique, de photocopie ou autres en sus des taux horaires ou montants forfaitaires applicables :

Aucun autre frais ne serait facturé, tels les messagers, l'utilisation des ordinateurs, des bases de données, le papier des photocopies, les logiciels ou les autres coûts habituels, car ces frais font partie de nos frais généraux et sont par conséquent inclus dans nos taux horaires.

Enfin, à titre de comparable, les frais actuariels en 2015 s'élevaient à 280 000,00 \$ pour les mêmes services et la moyenne se situait aux alentours de 240 000,00 \$ pour les trois dernières années. Le tout incluant le retour de la commission, ce qui représente un montant plus élevé.

## **Contrat PBI**

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, propose donc d'aller de l'avant avec l'offre de service de PBI.



## État des résultats comparatifs - Déficit de 828 000 \$ au 31 juillet 2016

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, explique au Conseil de direction le manque à gagner pour l'exercice financier 2016 en date du 30 juillet 2016.

Les postes budgétaires ayant dépassé les prévisions sont les suivants :

Dossier poursuite civile contre l'Association : plus de 25 jours d'audition à la Cour supérieure avec autant de jours en préparation : 250 000 \$. Il faut noter que la décision de la Cour supérieure a été rendue en faveur de l'Association et que la poursuite était de plus de 3 000 000 \$.

Il y a les arbitrages où les coûts explosent aussi...

Ainsi, le salaire attribuable aux directeurs pour les arbitrages dépasse de 24 000 \$ les prévisions. Les frais de déplacement pour les arbitrages dépassent de 17 000 \$.

Les frais d'impression pour le Livre du 50<sup>e</sup> de l'Association s'élèvent à 102 000,00 \$ et n'avaient pas été budgétés.

Pour ce qui est du comité Absentéisme (Annexe « C »), les salaires des directeurs dépassent de 21 000 \$ et les frais de déplacement pour ce même comité dépassent de 12 000 \$ les prévisions initiales.

Les coûts afférents au Congrès ont dépassé 75 000 \$.

Au niveau des produits, la contribution pour la formation syndicale de 150 000 \$ n'est pas au rendez-vous puisque aucune entente n'a encore été convenue à la convention collective.

De plus, la contribution des retraités d'environ 240 000 \$ n'a pas été versée au fonds d'administration générale.

De plus, la majorité des dépenses du Congrès ont été complétées en juillet alors que la dépense est étalée sur 12 mois, soit un 200 000 \$ à récupérer.

Dossier Val-d'Or : les frais légaux attribuables ont dépassé de 40 000,00 \$.

## Compte rendu SEGIC

À la suite du dernier Conseil de direction, voici les efforts qui doivent être faits afin de livrer le système informatique.

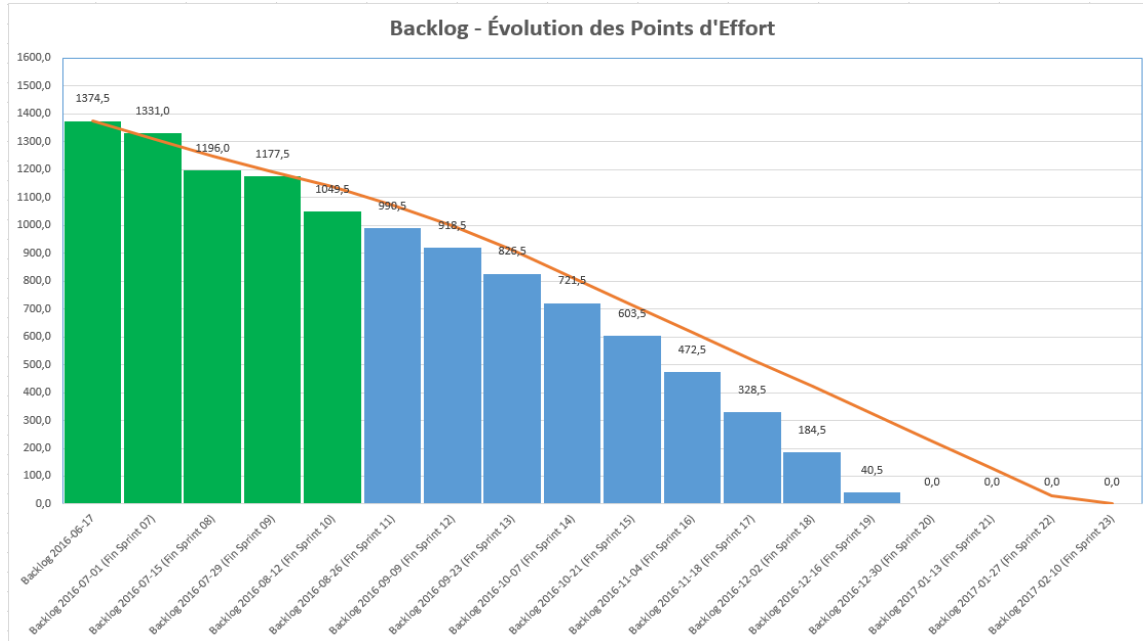
Lettre d'intention, avec dépôt, signée avec la division des Avantages sociaux de BCI (revenus de 21 000 \$ par mois).

Échéancier de mise en production (développement 15 décembre 2016) : gain de 60 jours : 15 janvier 2017.

Ajout de six (6) nouvelles ressources pour le développement.

Résultat

<b>Cumulatif depuis le 17 juin 2016</b>				
		<b>Items</b>	<b>Bugs</b>	<b>Effort</b>
<b>Backlog au 17 juin 2016</b>		215	39	1077,5
<b>Livré depuis le Sprint 7</b>		93	83	409
<b>Nouveaux</b>		175	54	500
<b>Annulés</b>		135	4	518
<b>Évaluation révisée</b>		---	---	36
<b>SOLDE</b>		162	6	686,5
		<b>Début</b>	<b>Delta</b>	<b>Fin</b>
<b>Solde Contingence Dev</b>		162	-44	118
<b>Solde Contingence Bug</b>		135	-24	111
		<b>Effort initial</b>	<b>Solde Effort</b>	<b>Delta Effort</b>
		1374,5	915,5	-459



La livraison du système est prévue pour le 23 janvier 2017 et la mise en production pour février 2017.

Financement prévu pour la pérennité du système

Financement		3,0 M\$
Capital actions	1,8 M\$	
Dette	1,2 M\$	

Capital Actions des nouveaux investisseurs : 30 %, basé sur une valorisation de 6 M\$.

Dette : sous forme de débetures convertibles incluant un congé de versement pour 18 mois.

L'utilisation des capitaux est sur 12 à 16 mois selon le plan de développement et le plan de signatures de contrats qui a été soumis, un délai sur les signatures aurait un effet sur le calendrier d'utilisation des capitaux.

## Prévision des revenus et dépenses d'entreprise

### États des résultats

	2016	2017	2018	2019	2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	672 000	1 740 650	8 205 567	11 362 808	11 560 612
Frais d'exploitation					
Coûts directs (CMV)	145 320	583 333	2 949 026	3 408 842	3 468 183
<b>Bénéfice brut</b>	<b>526 680</b>	<b>1 157 317</b>	<b>5 256 540</b>	<b>7 953 966</b>	<b>8 092 428</b>
	78%	66%	64%	70%	70%
Frais de commercialisation	89 333	647 275	1 331 324	1 022 653	1 040 455
Frais d'administration	402 298	816 330	1 361 024	1 477 165	1 445 076
RS&DE	1 183 264	1 878 395	2 525 429	3 499 745	3 468 183
Frais financiers	130 167	327 847	262 333	284 070	265 894
	1 805 061	3 669 847	5 480 109	6 283 633	6 219 609
Bénéfice avant impôts et autres revenus	(1 278 381 )	(2 512 530 )	(223 569 )	1 670 333	1 872 819
<b>Crédits d'impôts RS&amp;DE</b>	<b>674 460</b>	<b>1 070 685</b>	<b>1 010 172</b>	<b>795 397</b>	<b>924 849</b>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	(603 921 )	(1 441 844 )	786 603	2 465 729	2 797 668
<b>Bénéfice net</b>	<b>(603 921 )</b>	<b>(1 441 844 )</b>	<b>786 603</b>	<b>2 236 482</b>	<b>2 266 111</b>
<b>BAIL</b>	<b>(470 231 )</b>	<b>(1 096 424 )</b>	<b>1 066 508</b>	<b>2 809 800</b>	<b>3 123 562</b>
Nb d'employés actuels	14				
Nb d'employés prévues	22	27-34	35-46	50-56	50-56

Le Président de SEGIC explique où il en est avec le financement et les entreprises en liste.

\*\*\*\*\*



Mathieu Sauvageau / pour :  
Jocelyn Boucher  
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET  
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl